

COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR
DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES

N° 26/06/4.8

SEANCE DU 22 JUIN 2026
L'AN DEUX MILLE VINGT SIX ET LE VINGT DEUX JUIN à 18 HEURES

NOMBRE DE CONSEILLERS			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTES	ABSENTS
33	26	5	2

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

PRESENTS :

Robert BENEVENTI, Laetitia QUILICI, Michel THUILIER, Delphine GROSSO, Dominique RIGHI, Carine GINZAC, Brigitte CREVET, Didier MARTINA-FIESCHI, Nathalie PESCHARD-LAUZIERE, Jean LAYOLO, Nadine ALESSI, Annick BUISSON-ETIENNE, Jean-Louis PIERACCINI, Thierry AKSOUL, Marie-Dominique GABRIELLI, Philippe CASTILLO, Catherine MAGADDINO, Valérie MASSENET, Katell LE BLEIZ, Julien ROCCHIA, Benoît ADET, Yann MARTEL, Yannick RIOU, Rémi CARMAGNOLE, Christian BERCOVICI, Claudie CARTEREAU-ZUNINO

REPRESENTES :

Antoine VACCARO représenté par Michel THUILIER
Patrick APARICIO représenté par Delphine GROSSO
Hélène CAREN-DEROSSES représentée par Dominique RIGHI
Andis HATRET représentée par Carine GINZAC
Michel OLLAGNIER représenté par Didier MARTINA-FIESCHI

ABSENTES :

Ombeline LOMPRES
Muriel BOVIS

Secrétaire de séance : Yann MARTEL

VOTE :

UNANIMITE : OUI

POUR :

CONTRE :

ABSTENTION(S) :

OBJET : Désignation d'un élu référent pour suivre la mise en œuvre du PAT de la Métropole TPM

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en raison du renouvellement de l'organe délibérant de la Métropole TPM, la commune a été sollicitée pour désigner un élu référent afin de participer et suivre la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial (PAT) et de ses actions.

Monsieur le Maire rappelle que le Projet Alimentaire Territorial (PAT) de la Métropole TPM s'inscrit dans une démarche de développement local visant à élaborer une alimentation durable, de proximité et de qualité accessible à tous.

Depuis 2015, la Métropole TPM s'engage avec ses partenaires locaux et de nombreuses actions sont menées avec l'ensemble des communes pour notamment protéger le foncier agricole, soutenir les circuits courts et accompagner la restauration collective (réduction du gaspillage alimentaire, atteinte des objectifs de la loi EGALIM).

Il est proposé au conseil municipal de décider à l'unanimité de ne pas procéder à cette désignation au scrutin secret conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire propose de désigner M Julien ROCCHIA élu référent de la commune d'Ollioules pour suivre et accompagner la mise en œuvre du PAT de la Métropole TPM.

L'ASSEMBLEE,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment, l'article L2121-21,

VU le Projet Alimentaire Territorial porté par la Métropole TPM,

CONSIDERANT le renouvellement de l'organe délibérant de la Métropole TPM,

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
APRES DELIBERE,

DESIGNE M Julien ROCCHIA comme représentant de la commune d'Ollioules pour suivre et accompagner la mise en œuvre du PAT de la Métropole TPM

LE MAIRE
Robert BENEVENTI



**Le ou la secrétaire
de séance**